

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 13 avril 1950

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON, Président

Présents : 17. — Excusés : 3.

M. LE PRÉSIDENT fait des vœux pour le rétablissement de M. Delpy, architecte de la ville, qui a été victime d'un grave accident d'automobile.

Remerciements. — M. Pivaudran, M. d'Artensec.

Correspondance. — Lettre de M. le Ministre de l'Éducation nationale, demandant que toute la publicité désirable soit faite autour du programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1950; — demande d'enquête sur l'érémitisme, émanant de la Bibliothèque d'Histoire des Religions (Faculté des lettres de Paris); — circulaire de la Société des Etudes du Lot, relative au congrès qui se tiendra dans cette ville, les 20, 21 et 22 mai.

Revue des périodiques. — *Din lou cro*, bulletin de liaison des Spéléologues périgourdins. S.S.F. — E.D.F. — N° 1 (1948-1949); 8 p. ronéotypées.

M. LE PRÉSIDENT signale dans *Moun païs*, de février 1950, l'évocation, par M. R. Larebière, du galant abbé d'Aydie : c'est ce personnage qui fit bâtir l'hôtel devenu l'Hôtel de l'Univers, puis l'actuelle Chambre de Commerce de Périgueux; dans le même numéro, deux portraits de Rachilde, l'un dans sa seizième année (collection Jean Secret); l'organe des « Croquants » demande au maire de Périgueux que le nom de la grande romancière soit donné à une rue de la ville.

Autres articles recommandés : dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. LXXXIII (1950), « Les cultes gallo-romains en Haute-Vienne », par M. Franck Delage; — « Plaques de cheminées provenant de la forge de Mondon (1607-1688) », par le C^t Martignon; très différentes des plaques du Périgord.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et littéraire du Gers*, LI^e année, 1^{er} trimestre 1950, « Une tentative anglaise contre Lectoure en 1384 », par M. H. Morel; — « Les noms propres de personne en Gascogne », par M. Z. Baqué : la plupart d'entre eux se retrouvent dans la Dordogne, les étymologies données sont excellentes.

Du point de vue local, il faut retenir dans les *Annales du Midi*, t. XLI (1949), l'article de M. J. Bernard, « Le népotisme de Clément V ». Le Pape d'Avignon comptait un grand nombre de créatures ou de fidèles dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat. On connaissait déjà ses étroits rapports avec la famille des comtes de Périgord. (Signalé par M. LAVERGNE.)

De son côté, la *Revue des Hommes et des Mondes* publie en ce moment « Cinq filles et un fils », intrigue romanesque que M. Jean Orioux a située en Bergeracois à l'époque des ravages du phylloxera. (Signalé par M. CORNEILLE.)

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Le château de Gavaudun en Agenais*. Description et histoire, par Ph. Lauzun; revu par J.-R. Marboutin. Bergerac, Impr. générale du S.-O., 1949; in-8°, 86 p., 5 pl. et 1 plan; offert par M. le chanoine Marboutin, que M. le Président, après l'avoir remercié, félicite d'un travail si consciencieux. Au XII^e siècle, le château de Gavaudun, repaire d'hérétiques, fut pris par l'évêque de Périgueux, Jean d'Asside; il devint plus tard le fief de plusieurs Maisons illustres, souvent mentionnées dans l'histoire du Périgord méridional : les Valens (Baleins ou Balenx), les Durfort, les Lustrac, les Caumont;

Jean Lassaigne, *Figures parlementaires*. L'apport d'un département [la Dordogne] à la politique française. Préface de M. le P^e Monnerville. Paris, Ed. du Globe; in-8°, 430 p.; achat par souscription. Cet ouvrage, à la fois complet et impartial, d'une belle tenue littéraire, honore notre distingué collègue, M. Jean Lassaigne, et comble une lacune de la bibliographie locale. M. le Président souhaite à *Figures parlementaires* un beau succès auprès de tous nos compatriotes : c'est un titre qui les concerne au premier chef;

Annales de la Congrégation de la Mission (Lazaristes), t. 114-115 (1949-1950), n^{os} 456-475, contenant l'étude du chanoine F. Contassot, Supérieur du Grand Séminaire de

Périgueux, « Saint Vincent de Paul et le Périgord ». Ordonné prêtre à Château-l'Evêque, il y a trois cent cinquante ans, dans des circonstances que l'auteur s'efforce d'éclaircir, M. Vincent, a pleinement exercé dans notre pays l'action réformatrice et rajeunissante du catholicisme qui est son plus haut titre de gloire. Elle s'est affirmée en Périgord par l'intermédiaire des amis et des créatures du grand saint : Mgr de Brandon, à Périgueux; Mgr Sevin, à Sarlat, elle est matérialisée par la création des Séminaires diocésains et d'autres mesures prises dans le domaine séculier et régulier.

M. le Président remercie M. Contassot de son savant hommage.

M. LE PRÉSIDENT offre aux archives de la Société une lettre originale d'Anne de Lévy, duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, datée du 26 juillet; sans millésime (probablement 1591), du camp de Penartige, elle donne à son destinataire, M. de la Goutte — celui que les *Faits d'armes* de Geoffroi de Vivans appellent le S^r de Prats, en Périgord — l'ordre de prendre le commandement de la ville de Donzenac, en Limousin; la copie d'une requête présentée au sénéchal civil de Bergerac, le 25 avril 1775, par Jean Arpheille, m^e chirurgien de cette ville, et ses sœurs contre les définites de l'Œuvre de Charité. Parmi les documents transcrits à l'appui de cette procédure figurent le bail à rente et la vente d'une pièce de terre dans l'enclos de la citadelle de Bergerac (1670 et 1682), ainsi que des actes concernant l'alliance de la famille des demandeurs avec la famille Prévôt, du village de Leygonie, paroisse de Montagnac-la-Crempe; cahier de 18 feuillets papier.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT signale qu'un sarcophage vient d'être découvert, après d'autres, aux Martines, près de Marsaneix.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a reçu de MM. BLANC et BOURGON leur étude sur le gisement paléolithique des Fauilles et ses industries.

M. E. Vautier, d'Eymel, nous fait part de la découverte qu'il vient de faire, aux Termes-Bas, commune de Saint-Aubin-de-Cadelech, d'un souterrain-refuge utilisé lors des persécutions religieuses des xvii^e et xviii^e siècles. L'entrée

de ce « cluseau » est au pied d'une petite falaise calcaire, non loin d'une fontaine assez abondante. Le plan joint à la lettre de M. Vautier permet de le suivre dans ses investigations qui n'apportent pas d'élément nouveau de discussion. D'autres souterrains-refuges de la région d'Eymet, une fois que notre correspondant les aura prospectés, seront peut-être plus éloquentes.

M. GRELIÈRE, dans *Sud-Ouest*, a retracé les circonstances dramatiques de l'incendie, par les Allemands, du château de Rastignac (30 mars 1944). La reconstruction de l'édifice se poursuit activement. Au sujet de la date initiale, M. Lavergne la fixe à 1830, d'après des plans conservés aux Archives départementales.

Sous le titre « Hommes et choses du Périgord », notre collègue, M. LÉON MICHEL, a donné, dans les *Voies nouvelles*, dès le 7 mars 1950, une étude d'ensemble sur le site et l'évolution urbaine de Périgueux : elle mérite de ne pas rester inaperçue, comme c'est, bien souvent, le cas des articles de journaux.

M. COUVRAT-DESVERGNES a résumé pour nous deux communications faites à l'Institut par le P. Henri-Bernard Maître. Il y traitait du « Petit ministre » de Louis XV, Henri Bertin, dans ses rapports avec les Jésuites de la Mission française de Pékin. C'est là l'origine de cette « Correspondance littéraire », dont le monumental recueil est conservé à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque de l'Institut.

Et, puisque de Chine il s'agit, notre zélé collègue rappelle que la première traversée de la France à la Chine fut faite en 1698, par « l'Amphitrite ». Un Périgourdin, le chevalier Louis de Lagrange-Chancel, frère du poète des *Philippiques*, y participait comme officier des vaisseaux du roi, ainsi qu'un Jésuite, le frère Charles de Belleville, à qui est attribuée la facture du grand rétable de la Cité. Le chevalier a laissé de son voyage en Chine une relation détaillée que M. Couvrat-Desvergnès se propose d'étudier de plus près à l'intention de la Société.

M. GRANGER fait un compte rendu des *Souvenirs de jeunesse* de notre éminent collègue, M. Henri Lacape.

M. Jean SECRET parle d'un curieux projet de décoration picturale établi pour la cathédrale Saint-Front par un peintre obscur du XIX^e siècle, Lamaire. Les photographies des maquettes ont été obligeamment communiquées à notre secrétaire adjoint par M. l'Architecte des Monuments historiques. Il est heureux pour la vénérable basilique de Périgueux que ce projet soit resté dans les cartons.

Admissions. — M^{me} BARDY, Périgueux, présentée par MM. Bardy et Pierret;

M. Pierre BONIS, boulevard Saint-Germain, 225, Paris (VII^e); présenté par MM. Laforest et R. Clergerie;

M. Lucien CLÉMENT, licencié ès sciences, professeur, rue Baudelique, 22, Paris (XVIII^e); présenté par MM. Ch. et P. Lescure;

M^{me} CONQUET, Villefranche-de-Longchapt; présentée par M^{me} Gardeau et le D^r Conquet;

M^{me} R. DUMIGRON, Villefranche-de-Longchapt; présentée par MM. R. et J. Dumigron;

M. Georges GORY, directeur des Services agricoles de la Dordogne, et M^{me}, rue Sirey, Périgueux; présentés par MM. J. Secret et Wilhelm;

M^{me} Maurice GUILLOUX, Neuilly-sur-Seine; présentée par M^{me} Gardeau et M. Guilloux;

M. Jean-André MALEVILLE, O. ✱, médecin-chef de la Marine en retraite, rue du Plantier, 14, Périgueux; présenté par M^{me} Mongibeaux et M. Lavergne;

M. l'abbé SABOURET, curé de Montcaret; présenté par M. le chanoine Marquay et M. Jean Secret.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du 4 mai 1950

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON, Président

Présents : 25. — Excusé : 1.

Nécrologie. — Le D^r Stéphen-Chauvet; ce savant praticien avait donné à notre Bulletin des articles appréciés.

Félicitations. — M. André Joussain, membre de la Société des Gens de Lettres.

Remerciements. — MM. Bonis, Clément et l'abbé Sabouret.

Revue des périodiques. — Dans la *Rivista di Scienze preistoriche*, vol. IV (1949), fasc. 1-2, l'étude de l'abbé Glory, R. Bay et F. Koby : « Gravures préhistoriques à l'abri de la Sudrie (Dordogne) » et le compte rendu du Congrès de l'Association des Amis des Eyzies et des cours de l'Institut pratique de préhistoire;

Dans *Moun païs*, mars-avril 1950, l'article de M. Jean Lassaigne : « Bugeaud, député périgordin »;

Dans la *Revue du Libournais*, 3^e trim. 1949, le début d'une étude de MM. Ferrier et Morin sur « Les limons quaternaires et leur industrie lithique dans la région de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) ».

Entrées d'ouvrages et de documents. — Le numéro des *Nouvelles littéraires* du 13 avril 1950, contenant le magistral article de M. l'abbé Breuil, de l'Institut : « Oui... Lascaux est authentique »; offert par M. le Président;

Badegoule, station solutréenne et proto-magdalénienne (Archives de l'Institut de Paléontologie humaine, mémoire 23). Paris, Masson, 1949; in-4°, 230 p., ill.; offert par l'auteur, le D^r André Cheynier qui, depuis 1926, s'est consacré à l'étude approfondie de ce gisement de la petite vallée du Cern, actuellement commune du Lardin; découvert en 1815 par Jouannel, et maintes fois fouillé avec plus ou moins de soin. M. le Président félicite le D^r CHEYNIER de son œuvre magistrale;

The Cambridge Review, du 22 avril 1950; offert par M. D. Lang, son éditeur;

Un lot de papiers et notes du regretté chanoine J. Roux, aimablement cédés par M. le Supérieur du Grand Séminaire de Périgueux;

Une monnaie de bronze de la Légation d'Avignon sous le pontificat d'Urbain VIII, trouvée à Campniac, dans le trou de Landrive, et offerte par M. Maurice ALBE.

Des remerciements sont adressés aux divers donateurs.

Vœu. — A la demande de M. Pérol, la Société historique et archéologique du Périgord s'associe au vœu que la Société des Amis de Montcaret vient d'adopter, en vue du classement, au nombre des monuments historiques, de la tour de la librairie du château de Montaigne, qui n'est qu'inscrite à l'inventaire.

Informations. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne le programme du Congrès international des Sciences préhistoriques et proto-historiques (3^e session), qui se tiendra à Zurich, du 14 au 19 août 1950.

Il mentionne la conférence donnée au Théâtre municipal, le 26 avril, par MM. FRANÇOIS et PIERRET, qui ont parlé de quelques-unes de leurs explorations souterraines en Périgord.

Il annonce, d'après une coupure de journal obligeamment transmise par M. ROL, la vente aux enchères publiques du mobilier du château de Fénelon (30 avril); elle sera vraisemblablement suivie de la vente du château lui-même — ce que chacun peut déplorer.

Communications. — Sur les indications fournies par *l'Argus du tiere*, M. R. COUVRAT-DESVERGNES nous fait tenir une première liste des ouvrages ou albums publiés par le grand caricaturiste Sem.

M. Maurice VIDAL prend date pour l'étude qu'il se propose de consacrer à des microlithes recueillis au cours de sondages effectués au Moustier, postérieurement à la découverte du squelette du Roc-du-Barbeau.

M. André BIBIÉ signale l'important ouvrage que notre éminent collègue, M. Maxence Bibié, vient de publier aux éditions Sirey, sous le titre : *La Communauté internationale et ses institutions*.

M. Géraud LAVERGNE donne un aperçu de ses recherches sur les armoiries de la ville de Périgueux. Il passe en revue les divers types d'écussons adoptés du xv^e siècle à nos jours. A travers tant de modèles différents, rarement blasonnés dans les règles de l'art, il est assez difficile de dégager la tradition héraldique de la ville. Dans la pratique, ces armoiries ont été rendues de tant de façons sur nos édifices

publics qu'on ne sait plus quelle est la bonne. On souhaiterait de voir un type unique s'imposer.

M. Jean SECRET demande que cette étude soit communiquée à toutes fins utiles à la Municipalité de Périgueux.

M. André JOUANEL étudie la campagne menée par Caumont-Laforce contre les Ligueurs du Périgord en 1591 : il leur reprit les châteaux des Bories et de Rognac. Aucun historien n'avait encore parlé de ces faits d'armes; le document découvert dans les archives de Bergerac par notre vice-président permet de réparer cette omission.

La prise de Plazac, observe M. SECONDAT, doit se rattacher à ces opérations militaires.

M. CORNEILLE présente deux listes informes de gentils-hommes du Périgord (une soixantaine), ayant servi comme officiers ou officiers supérieurs dans les armées du roi au xviii^e siècle; — un contrat de transaction, passé le 8 mars 1640, entre les frères de La Marthonie, respectivement sieurs de Condat et de Boschaud, sous le consentement de leur père, seigneur de Puyguilhem et abbé commendataire de Boschaud.

Sur quelques feuillets déchirés et presque effacés, rapportés, comme la pièce précédente, de Puyguilhem, notre trésorier a retrouvé un compte de dépenses établi par le régisseur de M. de Rastignac, lors d'un voyage qu'il fit à Bordeaux en 1798-1799, aux fins d'y négocier les vins récoltés sur les terres du marquisat, à La Bachellerie, Luzech, etc... Suivant ce document, les fûts, transportés sur des chars à bœufs jusqu'à Moissac, étaient embarqués sur la Garonne en période de hautes eaux. Durant le trajet, il fallait exercer une surveillance constante sur la cargaison, car les bateliers n'étaient pas tous des modèles d'honnêteté et s'entendaient en soustractions frauduleuses. Une fois à quai à Bordeaux, les tonneaux devaient être gardés jusqu'à leur enlèvement par les acheteurs : de là des frais généraux qui grevaient d'avance la recette escomptée.

M. Corneille dépose ces papiers dans les archives de la Société.

M. Jean SECRET offre une vue de Château-l'Evêque vers 1870; peinture de Fargis, conservée au presbytère de

Saint-Front; reproduite en carte postale par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à l'occasion du pèlerinage organisé le 7 mai prochain pour commémorer l'ordination dans cette paroisse de l'illustre « Monsieur Vincent ».

M. LE PRÉSIDENT dit que l'auteur de ce naïf tableautin, horloger-bijoutier de profession, enseignait en même temps le dessin. Au lycée de Périgueux, les élèves l'avaient surnommé *Paouto* — c'est ainsi que Fargis prononçait le mot « Porte », quand il avait à s'en servir contre les turbulents. Fargis a son tombeau au cimetière de l'Ouest : il y est représenté gisant, la calotte sur la tête, en veston et sans chaussures.

Notre secrétaire adjoint expose, définitivement mise au point, sa carte des clochers-murs de la Dordogne.

Pendant son dernier séjour à l'abbaye de Solesmes, M. Jean Secret a pu identifier trois nouvelles toiles des peintres périgourdins, J.-E. et François Lafon, père et fils : ce sont des portraits de religieux bénédictins. Déjà à la séance du 8 mai 1947, avaient été évoqués les deux frères de l'artiste, qui entrèrent tous deux dans l'ordre de Saint-Benoît. L'un d'eux, le P. Xavier, ajoute M. le Président, prêchant le Carême à Brantôme, se faisait servir, avant de monter en chaire, une côtelette — et cela même les jours maigres : la prédication, disait-il, exige une grande dépense de forces.

Admissions. — M. BORIE-DUCLAUD, instituteur, Saint-Antoine-Cumont (Dordogne); présenté par MM. Dusolier et Pradère;

M^{me} L.-Roger LAVAL, Périgueux; présentée par MM. R. et L. Laval;

M. Robert LAREBIÈRE, chef de service à la Bibliothèque Nationale, rue du D^r Jacquemaire-Clémenceau, 1, Paris (XV^e); présenté par MM. Dusolier et Maxence Bibié;

M. l'abbé MARTNETTY, curé de Celles; présenté par MM. les chanoines Guibert et Galigneau.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

ASSEMBLEE GENERALE

du jeudi 2 juin 1950

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON, Président

Présents : 20. — Excusé : 1.

Nécrologie. — M. Maurice Labrousse; M. Maxence Bibié, professeur de Droit international à la Faculté de Bordeaux, ancien député de la Dordogne, ancien ministre, qui eût été pour le *Bulletin* un collaborateur déjà apprécié.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Remerciements. — MM. Borie-Duclaud et Larebière.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Le livre d'A. Leroi-Gourhan, *Les fouilles préhistoriques (technique et méthodes)*, avec un appendice par Henriette Laming. Paris, éd. Picard, 1950; in-8°, viii-92 p., ill.; offert par les éditeurs;

Celui de M. A. DE LACROUSILLE, *Mon Périgord*. Aquarelle de R. Dessales-Quentin. Périgueux, P. Fanlac (1950); in-8°, 132 p., 14 doubles pl. en héliogr.; par souscription de la Société. M. le Président félicite notre distingué collègue qui a su présenter « sa » province avec autant de brio que d'exactitude, et l'éditeur P. Fanlac, qui, en dépit des difficultés actuelles, nous a donné là un ouvrage de luxe;

Congrès archéologique de France. CV^e session, tenue en Souabe en 1947, par la Société française d'archéologie. Bade, éd. Art et Science, 1949; in-8°, 318 p., ill.; abonnement;

L'Argus du Livre, catalogue n° 10, donnant une liste d'ouvrages illustrés par Sem (v. le procès-verbal de la séance de mai); — Congé limité et congé absolu délivrés à Etienne Courtney, de Périgueux, fusillier au régiment de Turenne, les 29 septembre et 18 décembre 1789; deux belles pièces à encadrement gravé, avec cachets de cire rouge; offerts par le D^r LAFON.

Assemblée générale. — M. LE PRÉSIDENT annonce que conformément à nos anciens statuts, puisque ceux de 1947 n'ont pas encore été approuvés, il sera procédé ce jour au

renouvellement du Bureau. A cet effet, des bulletins de vote vont être distribués à tous les membres présents.

Le Bureau, dit M. le D^r Lafon, n'a pas jugé devoir attribuer cette année les prix Testut et N. Magne, mais il souhaite combler les vides créés dans les rangs des membres correspondants de la Société en proposant aux suffrages de l'Assemblée :

M. HIGOUNET, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux (sciences auxiliaires de l'Histoire), secrétaire général de la Société historique du Sud-Ouest;

M. GRIMAL, professeur à la même Faculté, directeur des Antiquités historiques de la IX^e Circonscription.

Cette proposition est adoptée à mains levées.

M. LE PRÉSIDENT dit que nos imprimeurs, MM. Ribes et Cournil, ont consenti au Bureau une réduction sensible du prix d'impression du *Bulletin*; elle est basée sur la substitution de la composition et du brochage mécanique au travail à la main. Les membres de la Société devront donc dorénavant ne soumettre au Comité de rédaction que des articles dactylographiés et parfaitement au point quant au texte et à la ponctuation; car avec l'emploi de la linotypie, les remaniements sur épreuves et les corrections d'auteurs entraînent des frais supplémentaires qui rendraient illusoire toute prévision d'économie sur le prix de la feuille.

A une observation de M. SECONDAT, M. le Secrétaire général répond qu'il s'agit d'un essai, on le jugera à ses résultats sans perdre jamais de vue l'intérêt de la Société.

Excursion à Cahors. — M. LE PRÉSIDENT souligne le fort beau succès de la promenade du dimanche 21 mai, le nombre des participants était de 70 : soit deux autocars. Le temps, assez incertain, ne s'est vraiment gâté que dans la dernière étape du retour.

Partie de Périgueux à 7 h. 45, la caravane atteint la capitale du Quercy à 11 heures précises. A 12 heures, M. le Président et son secrétaire général assistèrent au vin d'honneur offert par la municipalité aux congressistes qui s'étaient rendus à l'appel des Fédérations historiques du Sud-Ouest et de Languedoc-Pyrénées-Gascogne. L'après-midi, de 14 h. 45 à 18 heures, fut consacré à la visite

archéologique de la ville, M. Irague, président de la Société des Etudes du Lot, et M. Michelet, membre de cette Société, s'étaient très obligeamment mis à la disposition de leurs hôtes périgourdin : ils les firent largement profiter de leur érudition et n'ont rien voulu leur laisser ignorer des richesses d'art de Cahors. La Société prie ces Messieurs d'agréer l'expression de sa gratitude.

M. le Président, après avoir félicité M. Granger de l'excellente organisation de cette sortie, remercie également notre distingué collègue, M. le D^r DEGUITAL, qui, le mercredi 17 mai, à 21 heures, au siège de la Société, fit une causerie des plus brillantes sur l'histoire et les monuments d'une ville dont il connaît les moindres détails. Une vingtaine de nos membres s'étaient rendus à l'invitation du Bureau; ils se sont relirés charmés de cette soirée, qui constitue une heureuse innovation dans la vie de notre compagnie, principalement pour ceux de nos collègues qui n'ont pas la possibilité d'assister à nos séances mensuelles. On y reviendra, sans aucun doute.

Informations. — La Société historique et archéologique de Libourne viendra visiter Périgueux le dimanche 4 juin.

Dans sa dernière session, le Conseil général de la Dordogne a voté un crédit de 25.000 francs pour aider notre collègue, M. le chanoine Sigala, à publier l'ouvrage qu'il vient d'écrire sur l'abbaye de Cadouin : ce geste sera apprécié par tous les érudits.

Au nombre des mémoires présentés à la Faculté des Lettres de Bordeaux en 1949, en vue d'obtenir le diplôme d'études supérieures, figure celui de M. Miège, consacré au D^r Linarès, de Limeuil, et à son rôle à la cour du Sultan du Maroc, Moulay-Hassan.

Communications. — M. le D^r LAFON a acquis une belle lettre autographe de Lemoyne, compositeur de musique périgourdin.

M. CHARTROULE a trouvé dans des papiers de son bisaïeul, Jules Puybareau, maire de Milbac-de-Nontron en 1851, le brouillon, écrit de sa main, de l'adresse envoyée par cette commune au Prince-Président, après le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851. Le Conseil municipal félicite Louis-

Napoléon Bonaparte d'avoir, par son coup de force, « arraché la France des mains des Barbares qui l'ont tant tourmentée ». Ce document reflète bien l'état d'esprit des populations rurales après l'échec total de la Révolution de février.

M. LAVERGNE a eu connaissance, grâce à M. Corneille, d'une médaille frappée à l'occasion de l'exposition nationale qui se tint à Périgueux en 1880. Cette pièce présente, sur la face, les armoiries de Périgueux, du type « Château à trois tours »; la Municipalité utilisait alors sur son papier administratif une vignette analogue.

M. VERBAUWEN nous transmet trois numéros du journal *Chez nous*, de Mussidan (mai 1950), dans lesquels notre collègue, M. Charmarty, campe, d'après Froissart, le personnage de Raymond II de Montaut, seigneur de Mussidan.

M. CORNEILLE lit le début d'une étude sur la vie commerciale et l'activité bancaire de Cahors au moyen âge; la mention d'une famille de Durfort permet à M. le Président et à M. Secondat de rappeler que celle-ci a essaimé en Périgord.

Notre trésorier demande si, dans son film « Julie de Carneilhan », M^{me} Colette a fait une allusion précise à une famille et à un château du Périgord.

M. DE LACROUSILLE croit plutôt qu'il s'agit de la Corrèze, puisque la romancière évoque dans cette œuvre le souvenir de son union avec Henry de Jouvenel.

Les écrivains, ajoute M. LAVERGNE, ne se soucient guère de « situer » exactement le Périgord; le nom de Carneilhan lui-même n'est pas de chez nous, mais plutôt du Bas-Languedoc.

M. GRANGER a retrouvé, dans le *Magasin pittoresque* de 1850, un court et charmant article sur Périgueux, accompagné d'une vue de cette ville, gravée sur bois d'après Léo Drouyn. Notre collègue se propose de relever dans la collection de ce journal célèbre tout ce qui a trait à l'iconographie locale.

M. Jean SECRET, au titre de conservateur des objets mobiliers et objets d'art de la Dordogne, a été doté par le Conseil général d'un appareil photographique qui permet-

tra de constituer aux archives départementales une photothèque publique. Il présenta des épreuves de ses premiers clichés (Saint-Sulpice-d'Excideuil, Nanthiat, Thiviers).

Il a fait à Beausoleil, dans la commune de Nanthiat, une fort intéressante trouvaille. Il s'agit d'un Calvaire, malheureusement brisé et à l'abandon. La base cubique, en pierre de taille, forme autel. Au-dessus est posé un bas-relief de 0,60 sur 0,40 cm. environ, représentant les Saintes Femmes debout ou à genoux; et derrière elles, les murailles de Jérusalem. La croix en pierre, sculptée d'un Christ, surmontait ce groupe : elle est en morceaux : la tête du Crucifié est à peu près intacte, mais le torse très abîmé.

Cette œuvre réaliste, probablement du xvr^e siècle, s'apparente au Calvaire situé près de l'église de Nanthiat, mais plutôt aux deux bas-reliefs placés dans l'église de chaque côté de l'autel de la Chapelle Nord, représentant, l'un, une Pietà; l'autre, l'enfant Jésus entre la Vierge et saint Joseph.

Élections statutaires. — En conformité des suffrages exprimés par les 20 membres présents, le Bureau voit ses pouvoirs renouvelés pour l'année 1950-1951.

Président : M. le D^r LAFON;

Vice-présidents : MM. J. DURIEUX, DUSOLIER, JOUANEL, D. PEYRONY et le C^{te} DE SAINT-SAUD;

Secrétaire général : M. G. LAVERGNE;

Secrétaires adjoints : MM. E. AUBISSE, le C^{te} H. DE LESTRADE et Jean SECRET;

Trésorier : M. H. CORNEILLE.

M. le Président exprime à l'Assemblée les remerciements des élus.

Admissions. — M. HOULET, conservateur régional des Monuments historiques, rue de la Constitution, 7, Périgueux; présenté par MM. Secret et Legendre;

M^{lle} LAFAYE, O.I. , directrice honoraire d'école, rue Gambella, 56, Périgueux; présentée par M^{lle} Marquoyssat et M. Granger;

M. GRAND, instituteur, Chamiers, par Périgueux; présenté par MM. Vaudou et Secondat;

M. E. VAUTIER, rue de la Solle, Eymet; présenté par MM. Jouanel et Lavergne.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

ASSISTANCE AUX REUNIONS

M^{mes} Berton, Darpeix, Dumont, Dupuy, Guille, Médus, de Saint-Ours; M^{les} Marqueyssat, Reylier, Veyssier; MM. Aubisse, Bardy, Becquart, Berthelot, Borias, Champarnaud, Chartroule, Corneille, Dandurand, Granger, Grelière, A. Jouanel, de Lacrousille, le D^r Lafon, Lavergne, Lescure, le D^r Maleville, Maury, Pierret, Pivaudran, Plaza- nel, Rives, Secret et Verbauwen.

NOTES SUR QUELQUES PETITS GISEMENTS PREHISTORIQUES

1. — LA TRUFFIÈRE

Situation. — Ce gisement se trouvait sur la pente rive droite de la vallée du Belingou, affluent de la Dordogne, au lieu dit « La Truffière », commune de Cussac (Dordogne), à 200 mètres environ de la route de Cadouin à Lalinde, par Badefol-de-Cadouin.

A cet endroit, des rochers dominant la pente. L'un d'eux, un peu isolé, forme un arc de cercle rentrant. C'est là qu'en 1912, au cours d'une tournée de prospection, je remarquai des silex sur la pente et dans un petit champ situé plus bas.

En remontant, j'arrivai sur une petite plate-forme. Je constatai qu'elle avait été déblayée jusqu'au sol rocheux. On n'y remarquait que quelques éclats de silex sans importance. Le contenu avait été employé à fertiliser la terre cultivée située quelques mètres plus bas. Je recherchai partout où je remarquai des silex. Je pus ainsi faire une petite récolte de pièces siliceuses qui m'ont permis de déterminer la nature de ce petit gisement.

Industrie. — Les silex recueillis comprennent : des lames longues, étroites et minces, généralement brutes, parfois terminées en grattoir (*fig. 1*), d'autres par des burins droits (bec de flûte) (*fig. 2 et 3*) ou déjetés à gauche (*fig. 4 et 5*), ou sur angle (*fig. 5*); quelques grattoirs sur bout de lames plus courtes (*fig. 6*), quelques lamelles à bord

abattu (*fig. 7*) et une petite lame tronquée obliquement (*fig. 11*)¹.

Cet ensemble se rapporte à un Magdalénien supérieur. Malheureusement les objets en os, en ivoire et bois de renne

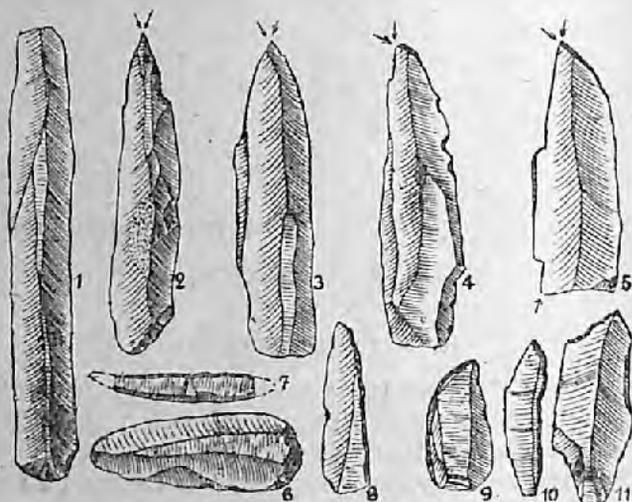


FIG. 4. LA TRUFFIÈRE. — N° 1, lame grattoir. — N° 2 et 5, burins droits. — N° 4 et 7, burins déjetés à gauche. — N° 3, burin d'angle. — N° 6, grattoir en bout de lame. — N° 8, lamelle à bord abattu. — N° 8 et 9, lamelles à bord courbe abattu. — N° 10, lamelle droite à bord abattu (Azilien). N° 11, lame tronquée obliquement (Magdalénien sup').

ont totalement disparu. Je n'ai pu trouver non plus la moindre trace de faune.

Toutes les pièces précédentes sont patinées en blanc et se distinguent nettement d'autres plus petites, d'un silex brun nullement altéré. Ces dernières comprennent des lames courtes et larges à bord courbe abattu (*fig. 8 et 9*), quelques-unes droites (*fig. 10*), toutes pièces caractérisant l'Azilien périgourdin.

Ce gisement comprenait au moins un niveau magdalénien et un autre azilien. C'est la première fois qu'un dépôt

(1) Ces pièces figurent parmi les collections du Musée préhistorique des Eyzies.

du Paléolithique supérieur et du Mésolithique est signalé dans cette région. Je ne serais pas étonné qu'il ne fût pas le seul.

A la même époque, à environ un kilomètre en aval, sur la pente couronnée par les rochers dits « de Rébalai », je recueillis quelques éclats de silex qui pourraient bien provenir de quelques dépôts préhistoriques pouvant exister au pied de la petite falaise.

D'autre part, à quelques centaines de mètres de là, au lieu dit « Le Marais », près d'un ancien pigeonnier, s'ouvrent deux grottes, dont l'une précédée d'un abri, pourrait bien avoir été habitée par nos ancêtres primitifs. L'examen des parois de sa galerie ne m'a pas permis de trouver le moindre vestige de décorations murales, mais des sondages faits à l'entrée nous indiqueraient, seuls, si les lieux ont été occupés à l'âge de la pierre.

II. — ABRI BARRY

Si, des Eyzies, on prend la route de Sarlat, après avoir dépassé, de 600 à 700 mètres, l'embranchement allant sur Saint-Geniès, et traversé la vallée de la Petite-Beune, on arrive aux rochers de Cazelle, commune de Sireuil; les premiers forment un abri naturel assez important.

La construction de la route mit au jour, dans le talus d'éboulis, l'extrémité d'une couche archéologique de l'âge de la pierre.

Des traces de foyers, visibles encore en 1907, décidèrent le D^r Lalanne à y pratiquer des fouilles qui n'ont pas été encore publiées. Grâce à un inventaire communiqué par le chanoine J. Bouyssonie, nous savons que ce gisement ne contenait qu'un seul facies magdalénien attribuable à la phase II (triangles scalènes et lamelles dentées).

De ce point, la ligne de rochers se dirigeant en aval, vers Les Eyzies, est creusée d'autres abris plus petits, dont le contenu a servi à fertiliser les prés placés en avant.

Un dernier, situé à l'entrée du bois, appartenait autrefois à M. Barry, maire des Eyzies et conseiller général du canton de Saint-Cyprien. Avec son autorisation, en 1912, j'y pratiquai une tranchée perpendiculaire à la falaise. J'y

rencontrai une couche archéologique de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, très pauvre, qui me donna quelques grattoirs sur bout de lame, des burins, plusieurs lamelles à bord abattu, dont une du type triangle scalène. Ce petit dépôt était de même nature que celui du grand abri précité.

Il est probable que le contenu des autres, placés entre les deux, était de même nature.

Il paraît y avoir eu, sur ce point, au magdalénien II, une tribu assez importante installée au pied de cette partie de la falaise.

Elle était voisine de celle de Crabillat ¹, de même culture, située à 700 à 800 mètres en aval, dans la vallée de la Grande-Beune.

III. — BOULOU

A la suite des fouilles de La Madeleine et de l'abri de Villepin, je prospectai les autres points de la propriété de M^{me} et M. de Villepin, dans la même ligne de rochers et dans le vallon de Combe-Guillère. Je ne rencontrai pas la moindre trace de dépôts archéologiques. Je continuai mes recherches à quelques centaines de mètres en amont du hameau du Petit-Marzac, commune de Tursac. Près de la ferme de Boulou, à quelques mètres du chemin de La Goudélie, au bas d'une petite pente surmontée de rochers, je remarquai quelques silex nettement travaillés, faisant prévoir un gisement près de la falaise.

Des tranchées creusées sur divers points mirent à nu le sol rocheux, sans rencontrer la moindre trace de foyers en place.

Des recherches faites dans le champ du bas permirent une récolte de pièces lithiques se rapportant à l'Aurignacien ².

Il était clair qu'un dépôt préhistorique avait existé sur la terrasse au pied des rochers, mais qu'à une date inconnue, il avait été détruit pour fertiliser le champ.

(1) D. et E. PEYRONY : « Gisement préhistorique de Crabillat », dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1941.

(2) Elles sont exposées au Musée préhistorique des Eyzies.

IV. — SOUS-LE-ROC

La ferme de Sous-le-Roc, commune de Saint-Léon-sur-Vézère (Dordogne), est située à 1 kilomètre environ du Moustier, à peu de distance de la route du Moustier à Monlignac-sur-Vézère, la dominant, ainsi que la plaine de la Vézère. Au-dessus, et un peu en amont, se trouve une ligne de rochers au pied desquels on remarque de gros éboulis.

Des recherches faites à droite, en avant de ces derniers, permirent de trouver l'extrémité d'un gisement préhistorique peu important. La couche archéologique était à une faible profondeur. Suivie sur quelques mètres carrés, elle

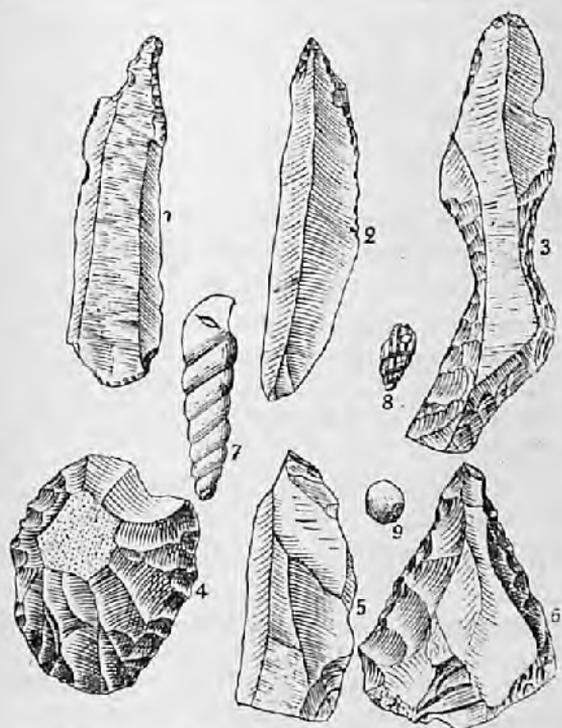


FIG. 2

SOUS LE ROC

N° 1,
grattoir perceur

N° 2,
lame appointée

N° 3, lame
à étranglement

N° 4,
grattoir caréné

N° 5,
burin droit

N° 6, pic

N° 7, turritelle

N° 8, nasse

N° 9, littorine

donna une industrie attribuée à l'Aurignacien. La pièce maîtresse des récoltes fut un fragment de défense de mammoth de 1 mètre de long en très mauvais état de conservation, qu'il ne fallait pas songer à enlever directement.

Pour l'extraire, elle fut dégagée largement tout autour, puis elle fut recouverte de journaux pour l'isoler de la chape de plâtre armée dont elle fut recouverte. Le dessous fut ensuite dégagé et on y glissa une planche pour l'enlever et la tourner sens dessus-dessous afin de recouvrir cette partie de plâtre et former à la défense une véritable coque. Elle fut transportée ainsi au Musée des Eyzies, sur un bûche en bois.

L'industrie recueillie est essentiellement lithique. Elle se compose de longues lames à bords usagés, parfois appointées par retouches latérales (*fig. 2*), d'autres terminées en burin ou en perceur à un bout et en grattoir à l'autre (*fig. 1*), certaines à étranglement (*fig. 3*), auxquelles sont associés de nombreux grattoirs sur bout de lames simples, parfois doubles, des grattoirs carénés (*fig. 4*), à museau, etc..., des burins droits (bec de flûte) (*fig. 5*) et sur angle, mais beaucoup moins abondants que les grattoirs, des pics (*fig. 6*), des nuclei, des percuteurs et de nombreux outils d'usage.

Il n'a été recueilli aucune pièce osseuse, mais trois coquillages percés étaient épars dans la couche : une turritelle (*fig. 7*), une nasse (*fig. 8*) et une littorine (*fig. 9*)¹.

Dans un coin, se trouvaient entassées des plaques d'ocre rouge (oxyde de fer) dont quelques-unes assez tendres se laissant râcler ou rayer facilement. Mais d'autres, d'un rouge brun métallique, contenant davantage de fer, étaient très dures et très résistantes.

L'ensemble de l'industrie se rapporte à l'Aurignacien, vraisemblablement aux phases I et II. La lame étranglée caractérise la première, les burins assez nombreux la seconde.

Il n'est pas douteux que les gisements Pagès et Cellier, au Ruth, du Moustier, de Sous-le-Roc, de La Rochette, du Renne à Belcayre, de l'abri Blanchard des Roches, de Castanet et de La Souquette à Sergeac, répartis sur une longueur de 5 à 6 kilomètres, dans la vallée de la Vézère, témoignent d'un centre très peuplé à cette époque.

(1) Ces pièces sont exposées au Musée préhistorique des Eyzies.

V. — ROC DE LA TUILIÈRE

Situation. — Le hameau de La Tuilière, commune de Saint-Léon-sur-Vézère (Dordogne) ¹, est situé à 1.500 mètres environ en amont du Moustier, en bordure de la route nationale du Bugue à Condat-sur-Vézère. Il tire son nom d'une ancienne fabrique de tuiles actuellement abandonnée. Il se trouve au bas d'une pente dont le sommet est couronné d'une ligne de rochers formant abri. L'exposition sud y faisait prévoir l'existence d'un gisement préhistorique.

Historique des recherches. — En 1911, au cours d'une tournée de prospection, je trouvai partout, sur la pente, de nombreux éclats et lames de silex. Alors je sollicitai et obtins du propriétaire l'autorisation d'y pratiquer des sondages. Partout je trouvai le sol bouleversé; des fouilles y avaient été faites, il y avait quelque cinquante ans, au dire des gens de la région.

Cependant, sur un point situé au-dessus des maisons, entre la falaise et un gros éboulis en avant, un couloir, de 7 mètres de long sur 0 m. 90 de large, paraissait intact. J'y pratiquai une fouille minutieuse.

Stratigraphie. — Voici la coupe relevée.

- 1° Sur le sol rocheux reposait une couche de menus éboulis et de sable calcaires auxquels était superposé :
- 2° Un niveau archéologique de 0 m. 35 d'épaisseur;
- 3° Le tout était recouvert de 0 m. 80 d'éboulis et de terre.

Industrie. — Le dépôt n'était pas très riche. Un foyer occupait la plus grande partie de l'espace. C'est de chaque côté de lui que furent trouvées les principales pièces.

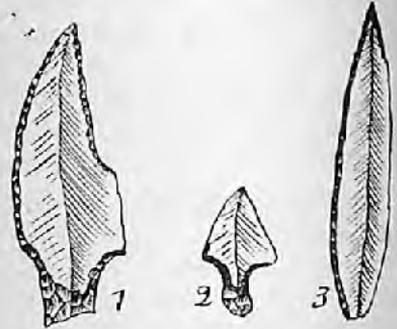
Elles comprenaient des pointes (n° 3) et lames à bord abattu, types Gravette, de différentes dimensions, des grattoirs sur bout de lames simples, parfois doubles, des burins droits (bec de flûte), mais surtout sur angle de lame tronquée, à troncature brute ou retouchée, des grattoirs-burins, des perçoirs, des lames brutes et usagées, des pics, des mol-

(1) « Tuilière » est employé pour « tuilerie ».

lottes, des nuclei prismatiques, des percuteurs, des outils d'usage et de nombreux déchets de débitage et de taille.

Il y avait peu de déchets de cuisine; ils paraissaient avoir été brûlés. Il n'a pas été trouvé d'ossements déterminables.

FIG. 3
ROC DE LA TUILIÈRE
N^{os} 1 et 2, pointes à soie
N^o 3, pointe de la Gravelle



M. F. Delage, de Limoges, m'a adressé le croquis de deux pointes à soie (*fig. 3*) (n^{os} 1 et 2) trouvées par le propriétaire du terrain. Il a remarqué dans la petite collection : des lames et pointes, type La Gravelle, deux coquillages percés, un poinçon plat, une sagaie ronde à base cassée avec petite rainure vers la pointe. Une sagaie semblable a été signalée dans le Périgordien de la grotte de La Ferrassie¹.

L'ensemble de cette industrie se rapporte aux Périgordiens IV et V, facies de La Gravelle et de La Font-Robert.

Gisement du bas de la pente

Au bas de la pente, sur le bord de la route, en enlevant les éboulis de pente pour établir l'emplacement d'une maison d'habitation, le propriétaire trouva de petits cordiformes très cacholonnés avec des éclats de types moustériens.

Cette industrie se rapporte au Moustérien de tradition acheuléenne abondant dans la région.

(1) D' CAPITAN et D. PEYRONY : « Station préhistorique de La Ferrassie, Cne de Savignac-du-Bugue (Dordogne) », dans *Revue anthropologique*, 1912.

VI. — ABRI DE CAP-BLANC

Les fouilles du D^r Lalanne, en 1909, dans l'abri du Cap-Blanc, commune de Marquay, montrèrent l'existence de divers niveaux archéologiques attribués, sans distinction de facies, au Magdalénien.

En 1912, au cours de l'exhumation du squelette humain, découvert pendant les travaux de protection de la frise sculptée, dans le sous-sol de l'abri, le D^r Capitan et moi, trouvâmes, dans les terres de remplissage de la fosse, parmi d'autres pièces, trois éclats de silex à retouches abruptes (raclètes), caractérisant le Magdalénien I.

Dans le produit des fouilles du D^r Lalanne, on remarque des triangles scalènes et des lamelles à bord abattu et à tranchant denté, objets directeurs du Magdalénien II.

Puis des pièces en os, ivoire et bois de renne : baguettes demi-rondes, lissoirs, poinçons, sagaies à biseau simple, dont certaines à rainures longitudinales, toutes pièces caractérisant la première phase du Magdalénien pyrénéen et le Magdalénien III du Sud-Ouest français, entre la Garonne et le Plateau Central ¹.

Je dois ajouter, ce qui n'a jamais été dit, bien que le fait ait une grande importance, que l'indélicat chef de chantier du D^r Lalanne avait recueilli un bloc calcaire portant un bison sculpté de même technique que les animaux de la frise. Il fut vendu clandestinement au professeur Wervorn, de l'Université de Bonn (Allemagne), pour la somme de 2.000 francs, il appartient au Musée de cette ville.

Lors de l'agrandissement du bâtiment protecteur des sculptures, en 1930, du côté Ouest, je retrouvai l'extrémité des foyers qui ne me donnèrent que des pièces peu caractéristiques; mais dans les terres recouvrant les animaux de l'extrémité Ouest, je recueillis des objets en silex, dont quatre lamelles à bord courbe abattu, du type de l'Azilien périgourdin ².

(1) L'inventaire des pièces m'a été communiqué par le chanoine J. Bouvssonie que je remercie vivement.

(2) De pareilles lamelles doivent figurer dans la collection du D^r Lalanne, mélangées aux autres industries.

On conçoit maintenant tout l'intérêt scientifique de ces fouilles, si elles avaient été confiées à un fouilleur plus consciencieux.

A quelle phase précise du Magdalénien faut-il attribuer les œuvres magistrales qui ornent cet abri ?

Les bas-reliefs représentant des bisons sur blocs calcaires du Magdalénien III des Jean-Blancs ¹ et celui découvert dans le même horizon industriel du gisement de l'abri Reverdit, à Sergeac ², sont en tout semblables à celui du Cap-Blanc du Musée de Bonn.

C'est donc au Magdalénien III qu'appartiennent, sans conteste, les bas-reliefs de l'abri Reverdit et ceux du Cap-Blanc.

D. PEYRONY.

LE SCEAU D'HELIE RUDEL DE BERGERAC

Il m'est agréable d'offrir à la Société historique et archéologique du Périgord le moulage en plâtre d'un admirable sceau périgourdin du début du XIII^e s. Il s'agit du sceau de Hélié I^{er} Rudel, seigneur de Bergerac, marié vers 1210, mort vers 1251.

FACE

Légende : ☩ SIGLLM HELIE RUDELL DE BRAGAIRAC.

Dessin : Un cavalier vêtu du haubert de mailles, armé de toutes pièces, épée au vent, porte un écu aux armes (trois annelets ou besants). Le cheval courant à gauche est lui aussi vêtu de son armure semée de nombreux annelets.

REVERS

Légende : ☩ SIGLLM HELIE RUDELLI DE BRAGAIRAC.

Dessin : Dans le champ, un membre de griffon.

Ce sceau était connu par un fragment appendu à un hommage de Hélié Rudel au Roi, daté de Reims, novembre

(1) D. et E. PEYRONY : « La station préhistorique des Jean-Blancs », dans *Bull. de Société historique et archéologique du Périgord*, 1934.

(2) F. DELAGE : « Les Roches de Sergeac. — Abri Reverdit », dans *L'Anthropologie*, 1936.

1244, conservé aux Arch. Nales, n° 3478. Ce fragment a été reproduit, pour le revers, par le V^{te} de Gourgues, en 1864, dans « Le Dragon de Bergerac », planche IV, n° 1, puis pour les deux faces en 1880 par M. Ph. de Bosredon dans sa « Sigillographie du Périgord », p. 158 et planche V, fig. 8 et 8 bis.



Le moulage permet de rectifier la dimension du sceau, qui n'est pas de 75 mm, comme l'avait évaluée l'auteur de

la « Sigillographie », mais de 65 mm. Il restitue le texte complet des légendes et l'aspect intégral des dessins de ce très beau morceau de glyptique.

Cette empreinte a été réalisée au moyen des matrices en bronze retrouvées par une personne qui n'a voulu faire connaître ni son nom, ni le lieu, ni les circonstances de la trouvaille. Elle est seulement venue m'apporter un exemplaire du moulage et me demander d'identifier ce sceau. L'identification fut facile, grâce à la « Sigillographie », grâce aussi à la beauté des caractères et des dessins. Il faut exprimer le vœu que ces matrices soient déposées dans un musée où leur conservation serait assurée.

A. JOUANEL.

L'EXIL EN PERIGORD DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT ARCHEVEQUE DE PARIS

Les luttes religieuses de la fin du règne de Louis XIV devaient se transformer sous Louis XV en querelles politiques. La bulle « Unigenitus » de 1713 qui condamnait le Jansénisme fut en effet confirmée par la déclaration royale de 1730 qui mit aux prises le Parlement et le clergé.

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, dans un mandement de 1749, ordonna aux prêtres de son diocèse de refuser la communion à tout fidèle qui ne présenterait pas un billet de confession d'un prêtre ayant adhéré à la Bulle. Le Parlement riposta et à l'occasion du refus des sacrements à un mourant par le curé de Saint-Etienne-du-Mont, il fit emprisonner ce dernier. Le roi intervint en exilant les parlementaires par lettres de cachet (1753-1754), puis l'archevêque de Paris qui dut se retirer à Conflans. Peu après, parlementaires et prélat furent rappelés et l'on pouvait croire l'apaisement revenu.

Mais l'archevêque fournit un nouveau motif d'intervention au Parlement en refusant de lever l'interdiction des religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marceau (janvier 1758). C'est alors qu'il fut exilé chez son frère en Périgord où il dut se rendre incontinent après avoir nommé quatre grands vicaires pour s'occuper des affaires du diocèse.

Sur cet exil, les archives de la Gironde fournissent quelques indications intéressantes qui permettent de préciser

la personnalité du prélat (C. 417). Une lettre de l'évêque de Périgueux, Mgr de Prémieux, du 28 janvier 1758, à l'intendant porte : « Que puis-je vous dire, Monsieur, de notre cher archevêque de Paris, et qu'il est affligeant de le voir reléguer à La Roque; il passa à Thiviers il y a huit jours et m'envoya Monsieur son neveu me faire part de tout l'événement; je compte l'aller voir la semaine prochaine et je m'acquitterai envers lui de tout ce que vous voudriez, Monsieur, lui témoigner de vive voix. »

Il est certain que l'évêque de Périgueux devait compatir au malheur de l'archevêque de Paris, car lui aussi faisait preuve de zèle contre les jansénistes. Il est vrai, comme on l'a écrit de lui, que s'il ne fut pas exempt de préventions par rapport au jansénisme, « cette hérésie imaginaire ne fut jamais pour lui comme pour beaucoup d'autres un moyen de s'avancer en la persécutant! ».

Sur le voyage de l'évêque de Périgueux à La Roque, on trouve une lettre de l'abbé de Bourdeilles à l'intendant Tourny, en date du 2 février. Il y est dit : « Je suis encore tout pétrifié de ce que j'ai vu et entendu au château de La Roque, d'où je suis arrivé avec M. de Périgueux, le mardy gras. Quelle fermeté, quel courage, que de vertus. Cet illustre prélat ne vous oublie point et il désirerait bien être près de vous. Je l'ai trouvé très maigri et en vérité très changé. Si j'avais l'honneur de vous voir, je vous en dirais bien davantage. Daignez... »

A quoi Tourny répondit le 11 mars : « J'envie, Monsieur, le bonheur que vous avez eu de passer quelques jours avec M. l'Archevêque de Paris et M. l'Evêque de Périgueux au château de La Roque. Je ne puis assez vous exprimer le désir que j'aurais de jouir de pareille chose. Je ne sais quand je le pourrai... »

Si l'archevêque se réfugia chez son frère aîné Simon Arnaud de Beaumont, comte de La Roque et du Repaire, seigneur de Nabirat, Saint-Aubin, Mayrals, Castets, Sainte-Sabine et autres places, qui habitait justement le château de La Roque, où il était né en 1700 et où il mourut en 1776, il se rendit également chez son plus jeune frère : François de Beaumont, chevalier, comte du Repaire, seigneur de La Roque et Meyrals, etc..., marié avec Marie-Anne de Loslange de Sainte-Alvère, comme en fait foi une lettre de

l'évêque de Périgueux, du 28 mars : « Je viens de Sainte-Alvère, où j'ai passé deux jours avec M. l'Archevêque de Paris, c'est toujours chez lui la même tranquillité et le même attachement à maintenir avec courage ses premières démarches. Il m'a dit que vous lui aviez promis, Monsieur, de le venir voir. J'espère partager le même honneur avec lui... »

L'exil de l'archevêque se prolongea assez longtemps et en tout cas, pour lui inspirer le désir de rentrer à Paris comme le lui souhaitaient ses amis. L'évêque de Périgueux écrit, en effet, dans une lettre à Tourny, le 8 novembre 1758 : « Il ne peut se faire que vous n'ayez été également édifié et touché, Monsieur, en voyant M. l'Archevêque de Paris, plaise à Dieu pour le bien et l'honneur de la religion que nous ayons bientôt la consolation de voir changer sa situation... »

Ces quelques documents confirment que Christophe de Beaumont fut un prélat honnête, plein de zèle, qui méritait et obtint l'estime de ceux qui le connaissaient, mais aussi que son intolérance devait marquer son ministère de sérieux incidents qui ne furent pas tous sans inquiéter le pouvoir. Faut-il rappeler notamment que Louis XVI lui-même l'apostropha assez durement un jour pour avoir refusé les sacrements à un vieux prêtre suspect de jansénisme?

Maxence BIBIÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Jean LASSAIGNE : *Figures parlementaires. L'apport d'un département à la politique française*. Préface de M. le Président MONNERVILLE. Editions du Globe. Format 145 x 195, 430 pages.

La règle est de ne servir au *Bulletin* que des pages inédites. C'est dommage présentement. La meilleure présentation des « Figures parlementaires » de la Dordogne eût été la préface du sénateur Gaston Monnerville, Président du Conseil de la République. Je m'excuse de ne savoir complimenter aussi bien Jean Lassaigne, à la mesure de son mérite, et de donner ma note le dernier dans le concert laudatif orchestré par la presse. Mon témoignage sera accepté de lui car il sait que, pour la période qu'il aborde de 1789 à 1940, j'ai personnellement étudié à fond l'histoire de 35 années. J'ai goûté un plaisir très vif à m'attarder sur cet ouvrage, relu plusieurs fois, où tant de personnages, qui me sont familiers, défilent avec la vie et le relief d'un film et sur qui j'ai par surcroît beaucoup appris.

Je m'incline devant la conscience de l'historien qui s'est imposé une formidable documentation. L'étude de plus de 80 ouvrages lui fut certes agréable où il glana des précisions biographiques, des épisodes, des anecdotes savoureuses. Mais quel aride effort pour lui de compulser les cartons des archives; de feuilleter les comptes rendus, les procès-verbaux et les annales des Assemblées politiques, depuis les Etats Généraux à la disparition de la Troisième République! Si j'évalue la durée de ces recherches à une décade, je serai certainement en deçà du temps réel.

C'est donc un ouvrage définitif auquel il faudra recourir nécessairement si l'on veut fouiller les traits d'un homme politique de chez nous, percevoir les répercussions au Parlement d'une campagne électorale, démêler certains aspects énigmatiques de notre passé régional. Mais aussi l'écrivain, qui tentera une synthèse de l'Histoire parlementaire de la France, devra le consulter.

Les faits et gestes des 164 mandataires périgourduins ne sont pas tous recensés, sans quoi c'eût été le fatras inabordable d'un arrière-magasin d'antiquaire. Il est méritoire de ne pas succomber au désir d'étaler une érudition oiseuse. Cependant, l'essentiel des interventions et des harangues est relaté suffisamment, pour que se détache la personnalité de chacun; soient évoqués les problèmes et les intérêts locaux; que bouillonne sous nos yeux, jusque dans nos hameaux, l'effervescence des passions nationales.

Jean Lassaing a l'expérience des assemblées délibérantes. Il est un psychologue de la politique. S'il ne s'étonne de rien, il s'amuse, souvent à part lui, comme il se doit, au spectacle. « Il a vécu la vie parlementaire de ces trente dernières années, remarque Gaston Monnerville. Observateur silencieux et perspicace, il a connu les émotions de l'hémicycle, vibré au discours de tel grand tribun, souri — révérence gardée — à tel passage scabreux ou inattendu de tel orateur embarrassé. » Cependant, « sur le plateau » où il rédige le compte rendu analytique des séances du Sénat, s'il garde une neutralité professionnelle, il lui est permis, dans les couloirs, de traduire ses réactions et ses préférences.

Dans ce livre, sous l'impassibilité transparente dont l'historien protège son visage, on devine ses réflexes. Lorsque cet intellectuel — que les classements des partis intégreraient parmi les bourgeois libéraux — désapprouve, en son for intérieur, les outrances révolutionnaires, il se garde de condamner, par souci d'impartialité, mais on devine qu'il admire la vibrance, l'enthousiasme, la soif de justice sociale, la jeunesse optimiste des fougueux orateurs. Son refus de s'engager, compensé par une émotion vœlée, donne une saveur plus humaine à son récit.

Dans la longue liste des parlementaires, il en est dont l'effigie empoussiérée est sortie des oubliettes où gisent les muets, les impotents, les amorphes commissionnaires d'électeurs en quête de postes, de faveurs, de décorations. Ils resteront des anonymes,

malgré leur inscription au répertoire des « Figures parlementaires », eux qui n'ont point participé aux remous de leur siècle, n'ont été que des machines à voter.

Par contre, parmi les députés et les sénateurs périgourdiens, ils sont plus nombreux que dans les autres départements, ceux qui honorèrent la tribune; influencèrent dans les conseils ministériels les destinées de la France; qui, moins doués pour les fonctions de premier plan, furent d'actifs et consciencieux ouvriers qui élaborèrent les lois, au sein des Commissions. Les uns ont mérité que leurs noms figurent dans les Annales de la Nation; les autres ont droit au souvenir de la Dordogne reconnaissante.

Jean Lassaigue est un pastelliste dont les silhouettes de sa galerie sont alertes et originales. Mais aussi il brosse à l'huile certains portraits de pied en cap, aux dimensions des tableaux d'histoire: notamment ceux de Maine de Biran et de Pierre Magne. Sur sa palette ruisselante, ses pinceaux et son couteau ne dédaignent point parfois les couleurs les plus violentes du violet au vermillon: Bugeaud et Foucauld de Lardimalie se dressent dans leurs cadres, prêts au combat.

Bugeaud a tenté de nombreux historiens mais, à ma connaissance, le marquis Foucauld de Lardimalie n'avait pas encore trouvé son animateur. Jean Lassaigue prend plaisir à nous présenter ce « grand seigneur » de 1789 qui, à l'Assemblée Constituante, « sait déjà pratiquer la démagogie »; ce bavard qui a en lui « du Pourceaugnac et du Cyrano »; ce rouspéteur agressif qui fonce sur Mirabeau, tel un « sanglier du Périgord »; ce prophète qui, dès le 4 août 1791, prédit, un an à l'avance, le massacre des prêtres à l'Abbaye; cet obstiné, qui hurle de fureur, à son retour de l'émigration, contre les maçons se refusant à s'engager dans sa tour en ruines, y monte et meurt écrasé par elle, le 2 mai 1804.

Les dernières pages du livre sont volontairement schématisées, qui correspondent aux plus récentes luttes et où sont enregistrées les activités des parlementaires encore vivants. Jean Lassaigue s'est gardé de jeter dans les débats actuels des noms et des faits, d'alimenter l'agitation politique. Il a écrit tout autant l'histoire des électeurs que de leurs mandataires: ni les uns, ni les autres n'accepteraient d'être jugés que par un jury qui, avec la sérénité du recul, apprécierait les idées, les événements, les hommes.

Georges ROCAL.

Souvenirs de jeunesse, par l'Ingénieur général des Poudres
Henri LACAPE (1 volume, XV-205 pages, in-8°, Editions Bière,
Bordeaux, 1950).

Notre collègue a écrit ses souvenirs d'une jeunesse, prolongée, comme il nous le dit dans sa préface, jusqu'à l'âge de 56 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mise à la retraite. C'est l'histoire d'une vie de travail, que l'on peut donner en exemple aux jeunes. N'a-t-il pas de qui tenir, son grand-père, M. Truffier, et son

père ayant exercé à Périgueux leur métier de facteur de pianos, le premier jusqu'à 78 ans et le second jusqu'à 84 ans? Cette vie est racontée en un style simple, objectif, parfois un peu sec, scientifique pourrait-on dire. Très peu de descriptions, bien que l'auteur ait parcouru la majorité de l'Europe, l'Afrique du Nord et le Brésil, seulement quelques traits de mœurs brésiliennes et polonaises. Par contre, de nombreux portraits, tracés, la plupart du temps, en trois ou quatre lignes, mais campés avec un relief surprenant.

L'auteur évoque son enfance, ses études à Périgueux et à Paris, à Polytechnique, à l'École des Poudres, dans les Facultés de Paris et de Bordeaux, etc..., sa carrière dans les Poudres comme ingénieur, directeur, ingénieur général (nomination qui, à 50 ans, le faisait le plus jeune général de l'armée), ses missions militaires au Brésil et en Pologne, à l'occasion desquelles il a appris le portugais et le polonais... le tout entrecoupé de notes intimes sur ses parents, ses quatre enfants, sa femme à qui sont dédiés ces souvenirs « en très grand remerciement pour son affection, pour ses conseils, pour son exemple ».

Desservi par une santé qui, à plusieurs reprises, a interrompu ou ralenti ses travaux, mais secondé par une volonté de fer et un travail opiniâtre, il a brillamment réussi dans les diverses poudreries où il est passé, dans le service de la chimie de guerre et dans l'inspection des essences. Constamment préoccupé de l'amélioration des méthodes de travail, rendement, qualité, économies, sécurité, il a toujours appliqué la maxime : « Du haut en bas de l'échelle sociale, l'exemple est la plus belle forme de l'autorité. »

Un métier exercé aussi consciencieusement aurait dû, semble-t-il, utiliser toute l'activité d'un homme. Il n'en a rien été. A chaque instant, perce dans ces Souvenirs le désir d'enseigner et de communiquer aux autres ses propres connaissances, leçons à des amis, aux jeunes ingénieurs, stage au Lycée Saint-Louis en vue du concours d'agrégation de physique auquel il renonça à se présenter, notes de fabrication, cours à l'école des Poudres, à la Faculté des Sciences de Bordeaux, etc..., notes et cours représentant plusieurs milliers de pages. Il faut y ajouter ses thèses de doctorat en droit (1910), de doctorat ès sciences (1934), de doctorat ès lettres (1941), une étude d'ensemble sur les frises décoratives (travail qui ne verra pas le jour, le devis d'impression dépassant deux millions!).

En terminant, je peux signaler que notre collègue prépare deux ouvrages nettement Périgourdins : « Les idées de l'Evêque Pontard » et une « Histoire de ma paroisse : Saint-Etienne de Périgueux ». N'a-t-il pas mis en épigraphe sur ses « Souvenirs » la phrase de Taine : « Jusqu'au bout, j'espère pouvoir travailler »?

A. GRANGER.

ECOLE PRATIQUE DE PREHISTOIRE DES EYZIES

SECTION D'INITIATION

Programme des cours

Jeu'di 24 août (matin). *Exposé.* — Généralités sur la préhistoire. Définition. Historique. Buts, méthodes et résultats généraux de la Préhistoire. Objets fabriqués par l'Homme. Techniques de Travail. Comment la nature imite le travail humain (éolithes). Généralités sur les types humains préhistoriques.

(Soir). *Travaux pratiques* — Minéralogie et typologie; reconnaissance d'outils. Démonstrations de taille.

Vendredi 25 août (matin). *Exposé.* — Recherche des documents préhistoriques. Formation du fouilleur. Matériel de fouilles. Méthodes générales. Recherches de plein air, en alluvions, en grottes et abris. Conservation et publication des documents. Causes générales d'erreur et fraudes. Législation.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Fouille dans un abri.

Samedi 26 août (matin). *Exposé.* — La chronologie préhistorique et le Paléolithique ancien et moyen. Vue d'ensemble des temps géologiques. Le Quaternaire et ses dépôts. Les faunes. Les types humains dans la chronologie. Synchronisations. Le Paléolithique ancien et moyen de la Somme. Anciennes industries à éclats. Le Paléolithique moyen du Périgord. Les types humains du Paléolithique ancien et moyen. La vie matérielle et morale aux temps primitifs.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Reconnaissance de quelques types paléontologiques caractéristiques. Dessin de bifaces, pointes, racloirs, etc...

Dimanche 27 août (soir). — Visite facultative des Combarelles et du Cap-Blanc.

Lundi 28 août (matin). *Exposé.* — Paléolithique supérieur, Mésolithique et Néolithique Périgordien. Aurignacien. Solutréen, Magdalénien. Types humains du Paléolithique supérieur. Mésolithique et Néolithique : faciès industriels et types humains. Vie matérielle et morale à ces époques.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Examen des collections du Paléolithique supérieur du Musée. Consolidation d'os. Dessin de lames, grattoirs, burins, sagaies, harpons, etc...

Mardi 29 août (matin). *Exposé.* — L'art des Cavernes. Historique. Généralités. Authenticité des œuvres d'art. Décoration des objets usuels. Sculpture. Gravure. Peinture. L'art pariétal. Signification de l'art quaternaire.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Etude, à *Font-de-Gaume* et à *La Mouthe*, des superpositions et des styles.

Mercredi 30 août (matin). *Travaux pratiques.* — Fouille en abri. Rédaction d'une page de journal de fouille.

(Soir). — Etude statistique (morphologie et technique) d'un niveau archéologique : couche B du *Moustier*, par exemple.

(Une salle au Musée des Eyzies, ainsi que les collections et réserves, sont mis par M. E. Peyrony à la disposition du cours.)
Droit d'inscription : 100 francs. Pour les inscriptions et tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. S. BLANC, directeur des Antiquités préhistoriques, aux Eyzies (Dordogne).

Le Directeur, G. LAVERGNE.

ÉCOLE PRATIQUE DE PRÉHISTOIRE DES EYZIES

SECTION D'INITIATION

Programme des cours

Jedi 24 août (matin). *Exposé.* — Généralités sur la préhistoire. Définition. Historique. Buts, méthodes et résultats généraux de la Préhistoire. Objets fabriqués par l'Homme. Techniques de Travail. Comment la nature imite le travail humain (éolithes). Généralités sur les types humains préhistoriques.

(Soir). *Travaux pratiques* — Minéralogie et typologie; reconnaissance d'outils. Démonstrations de taille.

Vendredi 25 août (matin). *Exposé.* — Recherche des documents préhistoriques. Formation du fouilleur. Matériel de fouilles. Méthodes générales. Recherches de plein air, en alluvions, en grottes et abris. Conservation et publication des documents. Causes générales d'erreur et fraudes. Législation.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Fouille dans un abri.

Samedi 26 août (matin). *Exposé.* — La chronologie préhistorique et le Paléolithique ancien et moyen. Vue d'ensemble des temps géologiques. Le Quaternaire et ses dépôts. Les faunes. Les types humains dans la chronologie. Synchronisations. Le Paléolithique ancien et moyen de la Somme. Anciennes industries à éclats. Le Paléolithique moyen du Périgord. Les types humains du Paléolithique ancien et moyen. La vie matérielle et morale aux temps primitifs.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Reconnaissance de quelques types paléontologiques caractéristiques. Dessin de bifaces, pointes, racloirs, etc...

Dimanche 27 août (soir). — Visite facultative des Combarelles et du Cap-Blanc.

Lundi 28 août (matin). *Exposé.* — Paléolithique supérieur, Mésolithique et Néolithique Périgordien. Aurignacien. Solutréen, Magdalénien. Types humains du Paléolithique supérieur. Mésolithique et Néolithique : faciès industriels et types humains. Vie matérielle et morale à ces époques.

(Soir). *Travaux pratiques.* — Examen des collections du Paléolithique supérieur du Musée. Consolidation d'os. Dessin de lames, grattoirs, burins, sagaies, harpons, etc...

Mardi 29 août (matin). *Exposé.* — L'art des Cavernes. Historique. Généralités. Authenticité des œuvres d'art. Décoration des objets usuels. Sculpture. Gravure. Peinture. L'art pariétal. Signification de l'art quaternaire.

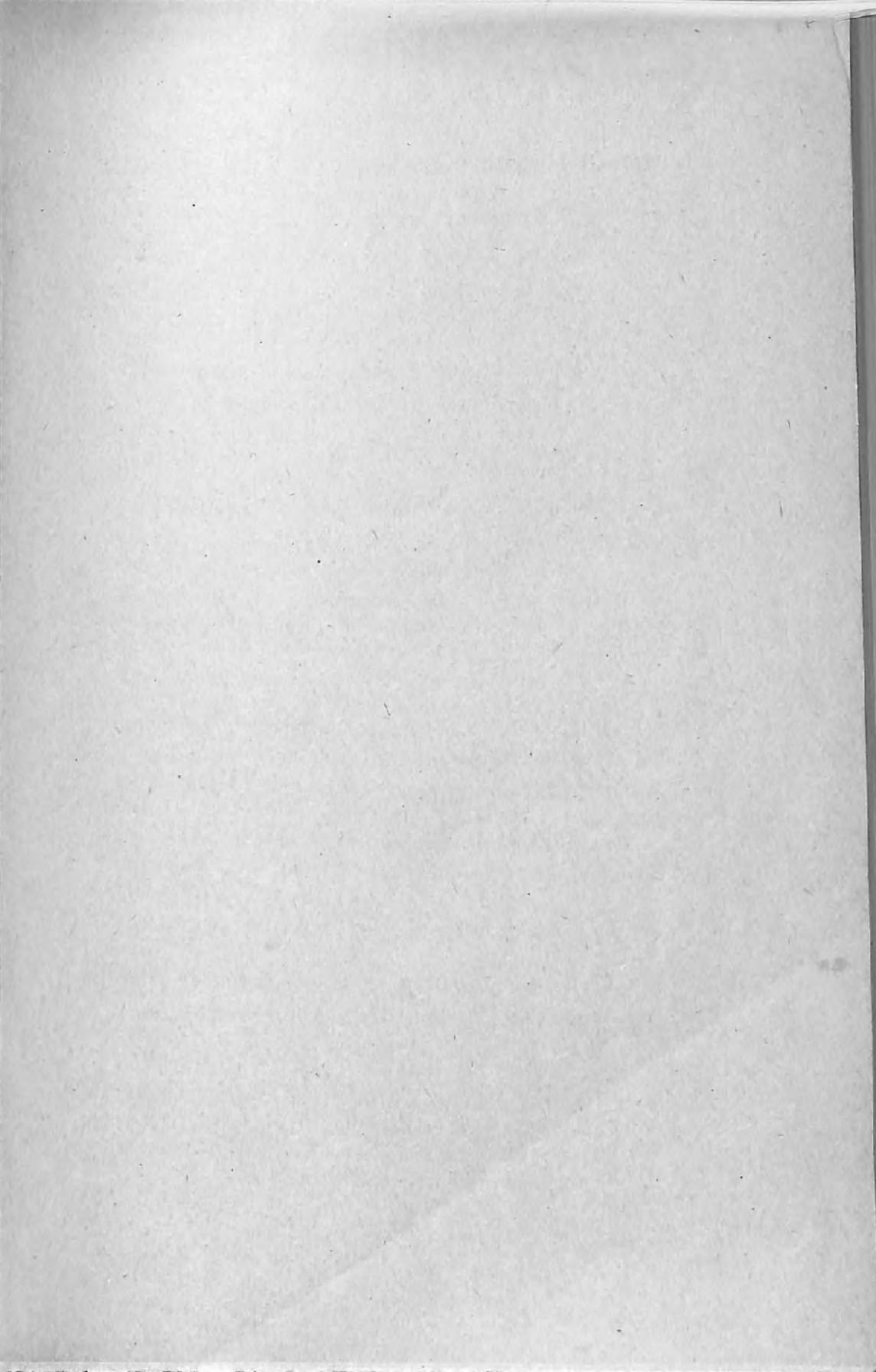
(Soir). *Travaux pratiques.* — Etude, à Font-de-Gaume et à La Mouthe, des superpositions et des styles.

Mercredi 30 août (matin). *Travaux pratiques.* — Fouille en abri. Rédaction d'une page de journal de fouille.

(Soir). — Etude statistique (morphologie et technique) d'un niveau archéologique : couche B du Moustier, par exemple.

(Une salle au Musée des Eyzies, ainsi que les collections et réserves, sont mis par M. E. Peyrony à la disposition du cours.)
Droit d'inscription : 100 francs. Pour les inscriptions et tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. S. BLANC, directeur des Antiquités préhistoriques, aux Eyzies (Dordogne).

Le Directeur, G. LAVERGNE.



DECRET DU 14 JUIN 1950

*approuvant les modifications apportées aux statuts
d'une Association reconnue d'utilité publique.*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur;

Vu, en date du 4 décembre 1947, le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association dite « Société historique et archéologique du Périgord »;

Vu le décret du 19 avril 1886 qui a reconnu cette Association comme établissement d'utilité publique, ensemble les statuts y annexés;

Vu les pièces établissant sa situation financière;

Vu les nouveaux statuts proposés et les autres pièces de l'affaire;

Vu l'avis du Préfet de la Dordogne du 29 juillet 1948;

Vu l'avis du Ministre de l'Education Nationale du 9 mai 1949;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, et le décret du 16 août suivant;

Vu l'article 5 du décret N° 49-19 du 4 janvier 1949;

La Section de l'Intérieur du Conseil d'Etat entendue;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association dite « Société Historique et Archéologique du Périgord », dont le siège est à Périgueux, et qui a été reconnue d'utilité publique par

décret du 19 avril 1886, sera régie désormais par les statuts ci-après annexés au présent décret.

ART. 2. — Le Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret dont mention sera faite au *Journal Officiel*.

Fait à Paris, le 14 juin 1950.

Georges BIDAULT.

Par le Président du Conseil des Ministres;

*Le Vice-Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,*

H. QUEUILLE.

Le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur,

André COLIN.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

STATUTS

I. - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER. — L'Association dite « Société Historique et Archéologique du Périgord », fondée en 1874, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 19 avril 1886, a pour but : la recherche, l'étude et la sauvegarde des documents de tous âges existant dans le département de la Dordogne et intéressant l'histoire de notre province et l'histoire générale de notre pays. Elle fait et encourage tous travaux d'érudition concernant l'histoire et l'archéologie locales, de l'époque préhistorique à l'ère contemporaine.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Périgueux.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont :

1° Des séances mensuelles, des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, des conférences, des expositions, des excursions d'étude et, éventuellement des séances publiques;

2° La publication d'un bulletin périodique dans lequel sont insérés les procès-verbaux des séances, les rapports annuels, les compte-rendus, les mémoires, travaux d'érudition et documents dont le Conseil d'administration aura décidé l'impression;

3° Dans la mesure où les disponibilités financières de l'Association, jointes aux souscriptions spéciales de certains de ses membres le permettront, la publication des documents et travaux d'érudition les plus importants, concernant l'histoire et l'archéologie du Périgord;

4° La distribution éventuelle de prix et récompenses;

5° L'organisation éventuelle de concours;

6° La participation à des recherches et à des fouilles;

7° L'organisation d'un musée, d'une bibliothèque et d'expositions.

ART. 3. — L'Association se compose de membres titulaires, de membres à vie, de membres d'honneur et de membres bien-faiteurs. Le nombre des membres de ces diverses catégories n'est pas limité (sauf pour les membres d'honneur).

Pour être membre titulaire, il faut :

1° Etre présenté par deux membres de l'Association et

par le Conseil d'administration et élu par les membres présents au cours d'une des séances suivant la demande d'admission;

2° Payer une cotisation annuelle minimum de 120 francs (cette cotisation est majorée d'un quart pour les membres résidant à l'étranger);

3° Payer lors de la réception un droit de diplôme égal au montant de la cotisation annuelle.

Quelle que soit la date d'adhésion, la cotisation est due pour l'année entière.

La cotisation est payable au siège de la Société, avant le 1^{er} avril de chaque année. Passé cette date, elle sera recouvrée par la poste et le montant en sera majoré des frais d'encaissement.

Le rachat de la cotisation est admis moyennant un versement unique égal à *trente fois* le montant de la cotisation annuelle. Il confère le titre de membre titulaire à vie.

La cotisation annuelle de membre titulaire peut être relevée jusqu'à un maximum de 500 francs par décision de l'Assemblée générale ordinaire. En cas de relèvement de la cotisation ainsi fixée, les sommes à verser pour le rachat des cotisations ou l'adhésion, en qualité de membre bienfaiteur, seront augmentées proportionnellement.

Pour être nommé membre bienfaiteur, il faut être agréé par le Conseil d'administration et verser au minimum *cinquante fois* le montant de la cotisation annuelle.

Peuvent être nommés membres d'honneur, sur un vote de l'Assemblée générale ordinaire, les personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la science historique et archéologique ou à l'association. Ce titre confère le droit d'assister aux diverses réunions, sans tenu de verser une cotisation annuelle.

Le nombre des membres d'honneur ne peut dépasser dix.

ART. 4. — La qualité de membre de l'Association se perd :
Par la démission;

Par radiation prononcée provisoirement par le Conseil d'administration pour non-paiement des cotisations ou pour motifs graves, le membre intéressé ayant été appelé à fournir ses explications. L'Assemblée générale ordinaire de janvier sera appelée à confirmer cette radiation.

II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ART. 5. — L'Association est administrée par un Conseil de quinze membres élus au scrutin secret pour un an par l'Assemblée générale ordinaire de janvier et choisis parmi les membres titulaires,

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

Un Président,

Un Vice-Président,

Un Secrétaire général,

Deux Secrétaires-adjoints,

Un Trésorier,

Un Trésorier adjoint,

pris de préférence parmi les membres domiciliés normalement à Périgueux ou à proximité de cette ville, et ceci en vue de faciliter les réunions.

A titre exceptionnel, les cinq Vice-Présidents actuels seront maintenus en supplément, dans leurs fonctions.

ART. 6. — Le Conseil se réunit au moins tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire de séance et sont transcrits sans blancs ni rature sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou son délégué.

ART. 7. — Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Les fonctionnaires rétribués de l'Association assistent avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

ART. 8. — L'Assemblée générale ordinaire de l'Association comprend les membres titulaires à jour de leurs cotisations au 31 décembre précédent, ainsi que les membres bienfaiteurs.

Elle se tient chaque année, le premier jeudi de janvier, avant la séance de travail et, en outre, chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration à propos de la situation financière et morale de l'Association, ainsi que dans le cas où il y aurait à se prononcer sur une question importante et

urgente. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement annuel des membres du Conseil d'administration. Elle ne peut prendre de délibération valable que si le quart de ses membres assiste à la séance. Si le quorum n'est pas atteint, elle est renvoyée d'office au premier jeudi de février, date à laquelle elle délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

Le rapport annuel et les comptes sont communiqués, chaque année, à tous les membres de l'Association, par la voie du bulletin.

L'Association se réunit le premier jeudi de chaque mois en séance de travail; elle peut se réunir en outre en Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, conformément aux statuts ou sur convocation spéciale du Conseil d'administration. Les conditions de validité de ces Assemblées générales sont celles prévues respectivement par les articles 8, 16 et 17 des présents statuts.

ART. 9. — Les dépenses sont ordonnées par le Président. L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par tout autre membre du Conseil d'administration, spécialement choisi à cet effet par celui-ci. Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 10. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumis à l'approbation d'une Assemblée générale ordinaire.

ART. 11. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers et si leur valeur n'excède pas le dixième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

III. - DOTATION, FONDS DE RESERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

ART. 12. — La dotation comprend :

- 1° Les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association;
- 2° Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;
- 4° Le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'Association.

ART. 12^{bis}. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'Etat français ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Ils peuvent être également employés, soit à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ART. 13. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

- 1° De la partie du revenu de ses biens non compris dans la dotation;
- 2° Des subventions de l'Etat, des Départements, des Communes et des Etablissements publics;
- 3° Des cotisations et des souscriptions de ses membres;
- 4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat aura été autorisé;
- 5° De la vente, au prix fixé par l'Assemblée générale ordinaire, des publications de l'Association.

ART. 13^{bis}. — Il est constitué un fonds de réserve où est versée chaque année, en fin d'exercice, la partie des excédents de ressources qui n'est ni destinée à la dotation, ni nécessaire au fonctionnement de l'Association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibération de l'Assemblée générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet, dans le délai de huitaine, d'une notification au Préfet. (Voir *in fine*, l'additif à l'article 13^{bis}).

ART. 14. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité-deniers par recettes et dépenses, et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

IV. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 15. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale. Cette dernière proposition sera soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

Cette Assemblée générale extraordinaire doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 16. — L'Assemblée générale extraordinaire, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 17. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire désigne trois commissaires faisant partie de l'Association et chargés de la liquidation des biens de l'association. L'actif net sera attribué à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique. Les livres et les collections seront remis à la ville de Périgueux pour qu'il en soit fait une répartition entre la bibliothèque municipale et le musée, les manuscrits et pièces d'archives seront versés aux archives départementales de la Dordogne.

ART. 18. — Les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire prévue aux articles 15, 16 et 17 seront adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Education Nationale.

Elles ne seront valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. - SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

ART. 19. — Le Président, ou, à défaut, le membre du Conseil d'administration chargé de la représentation de l'Association en justice et dans les actes de la vie civile, doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture de la Dordogne, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leurs délégués ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet de la Dordogne, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Education nationale.

ART. 19^{bis}. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Education nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ART. 20. — Le règlement intérieur, préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale extraordinaire, arrête les conditions de détails propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il doit être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressé au Ministre de l'Education nationale.

Le Secrétaire général,
Signé : G. LAVERGNE.

Le Président,
Signé : D^r LAFON.

ADDITION A L'ARTICLE 13^{bis}

FONDS DE RÉSERVE

Les capitaux sont représentés par :

- | | | | |
|---|--|--|-------|
| 1. 1 Certificat nominatif : | | | |
| 5 amortissable, N° 0.006.418, vol. 100. Rente. | | | 3.675 |
| 2. 1 Certificat nominatif : | | | |
| 3 % amortissable, N° 0.000.573, sect. 10. Rente. | | | 30 |
| 3. 1 Certificat nominatif : | | | |
| 3 % amortissable, N° 0.000.892, vol. 10. Rente. | | | 30 |
| 4. 1 Certificat nominatif : | | | |
| 3 % amortis. 1942, N° 00.005.816, vol. 10. Rente. | | | 3.500 |
| 5. 1 Certificat nominatif : | | | |
| 3 % amortis. 1942, N° 00.000.054, vol. 10. Rente. | | | 3.500 |

6. 1 Certificat nominatif :	
3 % amortis. 1945, N° 0.028.801, vol. 10, Rente.	12.120
7. 1 Certificat nominatif :	
3 % amortis. 1945, N° 0.28.800, vol. 10, Rente.	16.860
8. 1 Certificat nominatif :	
3 % amortissable 1945, N° 0.020.684, Rente	600
9. Caisse Autonome de Gestion des Bons de la Défense Nationale d'Amortissement, Obligation nomina- tive 1929, N° 20.023.367, Rente	4.500
10. Crédit Foncier de France, Emprunt 1913. Certificat nominatif de 5 obligations foncières de 500 fr., 3 %	75
TOTAL	44.890

Les revenus annuels des titres composant le fonds de réserve servent au fonctionnement normal de la Société.

Vu pour être annexé au décret du 14 juin 1950 :

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le Directeur du Cabinet,

CHAUSSADE.

9.921. Ampliation certifiée conforme.

Pour le Secrétaire Général du Gouvernement,

Signé : Illisible.

I. — REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER. — Toute personne désirant faire partie de l'Association dite : *Société Historique et Archéologique du Périgord*, doit adresser au Président une demande écrite et signée donnant ses nom, prénoms, profession, titres, adresses et nationalité. A défaut, les deux parrains devront attester que le candidat a fait la demande expresse d'entrer dans l'Association.

Chaque membre nouvellement élu reçoit un diplôme revêtu des signatures du Président, du Secrétaire général et du Trésorier. Il reçoit également les bulletins de l'année courante déjà parus.

Le fait d'être admis comme membre titulaire implique l'adhésion sans réserve aux statuts et règlements de l'Association, ainsi qu'aux modifications qui peuvent y être apportées.

ART. 2. — Les réunions se tiennent au siège social de la Société, 18, rue du Plantier, à Périgueux. Elles ont lieu le pre-

mier jeudi de chaque mois. Mais, si le premier jeudi tombe un jour férié, elles sont renvoyées au jeudi suivant.

Toutefois, une périodicité différente et une autre date pourraient être choisies sur décision prise à la majorité des membres présents à l'Assemblée Générale ordinaire de janvier, après proposition du Conseil d'Administration et approbation préfectorale.

Les séances publiques prévues par l'article 2 des statuts auraient lieu en principe le premier jeudi de juin.

En cas d'absence du Président, les séances sont présidées par le Vice-Président et, à son défaut, par un membre du Conseil d'Administration désigné par ses propres collègues présents à la séance.

ART. 3. — Chaque membre est tenu, autant qu'il le peut, d'assister aux séances de la Société et de participer à ses travaux.

Toute proposition émanant du Conseil d'Administration ou d'un membre de la Société, exception faite des cas prévus par les statuts, est soumise aux membres présents qui décident s'il y a lieu ou non de la prendre en considération; elle est aussitôt mise en discussion et approuvée ou rejetée après vote, s'il y a lieu, au scrutin secret.

II. — FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ART. 4. — Nul ne peut être membre du Conseil d'Administration s'il n'est Français, majeur et s'il ne jouit pas de ses droits civils.

ART. 5. — Le Président assure la régularité du fonctionnement de la Société, conformément aux statuts; il signe lui-même la correspondance officielle; il préside les séances du Conseil d'Administration et de la Société, dont il assure la police; il veille à ce qu'aucune discussion politique ou religieuse ne se produise en séance ou qu'aucun article pouvant soulever des discussions de ce genre ne soit inséré dans le bulletin; il exécute ou fait exécuter les décisions prises par le Conseil d'Administration; il représente l'Association en toutes circonstances; il fait partie de droit de toutes les Commissions; il ordonnance les dépenses; il proclame les décisions prises et le nom des membres élus au cours des séances; en cas de partage des voix, la sienne est prépondérante.

ART. 6. — Le Vice-Président supplée le Président absent ou empêché et le remplace dans toutes ses attributions.

ART. 7. — Le Secrétaire Général est chargé de la rédaction des procès-verbaux et, en fin d'année, du rapport moral; il répond à la correspondance; il signe, par délégation du Président, la correspondance ordinaire; il s'occupe de la publi-

cation du Bulletin en y faisant insérer les procès-verbaux, les comptes-rendus, les mémoires et travaux dont l'impression a été approuvée par le Comité de publication et en donnant le « bon à tirer »; il a la garde des archives de la Société; il est chargé des convocations aux réunions du Conseil et aux Assemblées générales, dans lesquelles il remplit les fonctions de Secrétaire; il signe les procès-verbaux de séance avec le Président; il est chargé de la conservation de la bibliothèque, des pièces d'archives, des collections et autres objets appartenant à la Société.

ART. 8. — Les Secrétaires adjoints aident le Secrétaire général et le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement. L'un d'eux est plus spécialement chargé par le Conseil d'Administration d'aider le Secrétaire général dans ses fonctions de bibliothécaire.

ART. 9. — Le Trésorier fait le recouvrement des sommes dues à la Société, notamment des cotisations; il est comptable de toute somme reçue ou payée; il paye les factures ordonnancées par le Président; il est le dépositaire des fonds de la Société, dont il est responsable; il pourra conserver par devers lui, pour les besoins courants de son service, une somme de 5.000 francs, le supplément sera utilisé par ses soins, soit pour augmenter le portefeuille de la Société, soit pour effectuer un versement à un compte-courant bancaire, ou postal, ou à la Caisse d'Épargne, à moins qu'il n'ait à effectuer à bref délai un paiement dont il a été avisé; il signe toutes quittances, endosse ou acquitte tous effets ou mandats; il présente son compte de gestion à l'Assemblée générale ordinaire de janvier et le projet de budget pour l'année suivante.

ART. 10. — Le Trésorier adjoint aide le Trésorier qu'il remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

ART. 11. — Le Conseil d'Administration peut dans son sein, constituer telle Commission qui lui paraîtra nécessaire.

ART. 12. — Le Conseil d'Administration désigne deux de ses membres qui, avec le Président, forment la Commission des finances. Celle-ci est chargée de vérifier chaque trimestre la Caisse du Trésorier, d'après un état de recettes et de dépenses, et de contrôler toutes les opérations financières décidées par le Conseil d'Administration. Elle prépare, en accord avec le Trésorier, le budget de l'année suivante.

ART. 13. — Les membres du Conseil sont tenus d'assister à toutes les réunions. Tout membre manquant à trois séances sans excuse valable est considéré comme démissionnaire, et il est pourvu à son remplacement par le Conseil jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

ART. 14. — La Société peut, par un vote au bulletin secret,

émis au cours de l'une de ses séances, conférer aux personnes qui auront fait partie du Conseil d'Administration l'honorariat dans les fonctions qu'elles y auront occupées.

III. - PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION

ART. 15. — Le bulletin de l'Association paraît périodiquement, en principe tous les trois mois; il a pour titre : « Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord ».

ART. 16. — Les manuscrits inédits, apportés à la Société et présentés en séance, seront soumis à l'examen d'un Comité de publication qui en décidera l'impression éventuelle. Avant tout examen, le manuscrit devra être entièrement communiqué.

ART. 17. — Le Comité de publication se composera de trois membres, outre le Président et le Secrétaire Général; il se réunira sur convocation du Président toutes les fois qu'il sera nécessaire; ses décisions seront prises à la majorité.

ART. 18. — Les auteurs sont seuls responsables des articles qu'ils signent et des opinions qu'ils émettent.

ART. 19. — Aucune généalogie personnelle ne sera admise, ce genre de travail étant d'un intérêt trop restreint; il en sera de même des mémoires sur des sujets d'histoire contemporaine qui pourraient provoquer la susceptibilité de personnes encore vivantes. En principe, les événements étudiés devront s'être passés depuis au moins trente ans.

ART. 20. — Les auteurs feront exécuter à leurs frais les tirages à part des travaux insérés dans le bulletin. Tout tirage à part portera la mention : « Extrait du bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord ». Il en sera remis un exemplaire à la Société pour sa bibliothèque.

ART. 21. — Les volumes, publiés par la Société et non retirés dans les six mois par les membres qui y ont droit, seront vendus au prix que fixera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire de Janvier.

IV. - BIBLIOTHEQUE

ART. 22. — Le Secrétaire général tient le registre d'entrée des ouvrages, documents ou objets achetés par la Société ou offerts par ses membres.

ART. 23. — Il se tient à la disposition des membres, les jours de séance, pour leur communiquer les ouvrages qu'ils désirent consulter ou emprunter.

ART. 24. — Le prêt des volumes, qui est consenti pour un mois, donne lieu à un émargement de l'emprunteur sur un registre ad hoc. Si un livre n'est pas rapporté à l'expiration d'un deuxième mois, le Secrétaire général envoie une lettre de rappel.

ART. 25. — Les ouvrages empruntés doivent être rendus en bon état. Tout volume endommagé sera remplacé aux frais du membre fautif.

ART. 26. — Certains livres et documents de valeur sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Il en est de même des ouvrages de grand format, des albums de photographies, des cartes et des plans.

ART. 27. — Le Secrétaire général est aidé dans ses fonctions de bibliothécaire par le Secrétaire-adjoint spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

V. - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

ART. 28. — Toute modification ou révision du présent règlement intérieur ne pourra avoir lieu que sur proposition du Conseil d'Administration ou à la suite d'une demande signée de vingt membres. Cette dernière demande devra être remise au Président au moins un mois avant l'Assemblée générale ordinaire chargée d'en discuter. Le vote sera acquis à la majorité des membres présents et les modifications apportées ne seront valables qu'après approbation préfectorale.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

Vu et approuvé :

Paris, le 21 juin 1950.

L'Administrateur Civil chargé des Associations,

Signé : Illisible.
